

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024

Nombre de Conseillers : L'an deux-mille-vingt-quatre, le six mai, les membres du conseil municipal de
en exercice : 19 Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la
présents : 16 présidence de Philippe GUERIN, Maire,
votants : 18

Membres :

Date de convocation :
30 avril 2024

1. Céline GRIMAUD,

2. Emilie BLAIN,

3. Gilles GUILLOU,

4. David GUILLOTEAU,

5. Frédéric BOUCARD, abs

6. Nathalie BLANCHARD,

Date d'affichage :
30 avril 2024

7. Patrick GROHEUX,

8. David VRIGNAUD,

9. Frédérique BENUREAU, abs

10. Jean-Yves COUTANT, abs

11. Nicole DURANTEAU,

12. Fabienne BOTZ,

13. Yoann GUILLONNEAU,

14. Estelle BOUILLANT,

15. Freddy MARTIN,

16. Sophie ROUSSEAU,

17. Natacha QUEVEAU,

18. Corinne BIROT,

Pouvoirs :

Frédéric BOUCARD à Philippe GUERIN

Frédérique BENUREAU à Céline GRIMAUD

Secrétaire de séance : Freddy MARTIN

TARIFS DU REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2024-2025

06052024_01

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le coût de fonctionnement du restaurant scolaire ne cesse d'augmenter chaque année et que la commune doit fait face à une augmentation constante du coût repas et de l'énergie.

Vu le compte-rendu de la commission restauration du 3 avril 2024,

Vu la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter le prix du repas à compter de la rentrée de septembre prochain,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte une augmentation du tarif du repas au restaurant scolaire comme suit :

Repas par enfant : **4.15 € pour les maternelles (de la petite section à la grande section)**
4.25 € pour les primaires (du CP au CM2)

Repas à partir du 3ème enfant : **3.15 €**

Repas occasionnel : **5.30 €**

Monsieur le Maire propose les tarifs de l'accueil de loisirs à compter du 2 septembre 2024 comme suit :

PROPOSITIONS DE TARIFS - COMMUNE DE FROIDFOND										
TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS - 2024/2025 (applicables au 2/09/24)										
% d'augmentation ALSH	1,00%	14,00%	8,00%	7,50%	4,00%	3,00%	5,00%	4,00%	4,00%	4,00%
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	1301 et +	Autres régimes	Hors commune < 700	Hors commune > 700
Tarifs à l'heure 2023-2024	0,36	0,38	0,66	0,92	1,48	1,68	1,70	1,98	2,07	2,67
Proposition tarifs à l'heure 2024-2025	0,37	0,44	0,72	0,99	1,54	1,74	1,79	2,06	2,16	2,78
1/2 journée	1,30	1,54	2,52	3,47	5,39	6,09	6,27	7,21	7,56	9,73
1/2 journée + repas (Maternelle)	5,82	6,13	7,39	8,61	11,08	11,98	12,21	13,42	13,87	16,66
1/2 journée + repas (Elémentaire)	5,92	6,23	7,49	8,71	11,18	12,08	12,31	13,52	13,97	16,76
journée + repas (Maternelle)	7,11	7,67	9,91	12,07	16,47	18,07	18,47	20,63	21,43	26,39
journée + repas (Elémentaire)	7,21	7,77	10,01	12,17	16,57	18,17	18,57	20,73	21,53	26,49
TARIFS MAX. CONVENTION CAF 2024	8,32	8,32	10,88	13,28						
	ok	ok	ok	ok						
				2025						
	2023	2024	Maternelle	4,15						
Repas	3,85	4,05	Elémentaire	4,25						
Goûter et petit-déjeuner	0,50	0,52	Tous	0,54						
TARIFS SEJOURS 2025										
Coefficient appliqué à la journée ALSH	2									
Tarifs communes	0 - 300	301-500	501-700	701-900	901-1100	1101 et 1300	1300 et +	Autres régimes	Hors commune < 700	Hors commune > 700
TARIF JOURNEE ALSH 2023	6,93	7,09	9,33	11,41	15,89	17,49	17,65	19,89	20,61	25,41
TARIF JOURNEE ALSH 2024	7,21	7,77	10,01	12,17	16,57	18,17	18,57	20,73	21,53	26,49
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 2023 2 jours / 1 nuit	27,72	28,36	37,32	45,64	63,56	69,96	70,60	79,56	82,44	101,64
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 2023 3 jours / 2 nuit	41,58	42,54	55,98	68,46	95,34	104,94	105,90	119,34	123,66	152,46
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 2023 4 jours / 3 nuit	55,44	56,72	74,64	91,28	127,12	139,92	141,20	159,12	164,88	203,28
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 2023 5 jours / 4 nuit	69,30	70,90	93,30	114,10	158,90	174,90	176,50	198,90	206,10	254,10
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 2024 2 jours / 1 nuit	28,84	31,08	40,04	48,68	66,28	72,68	74,28	82,92	86,12	105,96
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 2024 3 jours / 2 nuit	43,26	46,62	60,06	73,02	99,42	109,02	111,42	124,38	129,18	158,94
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 2024 4 jours / 3 nuit	57,68	62,16	80,08	97,36	132,56	145,36	148,56	165,84	172,24	211,92
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 2024 5 jours / 4 nuit	72,10	77,70	100,10	121,70	165,70	181,70	185,70	207,30	215,30	264,90
TARIFS ACCUEIL MATIN ET SOIR (PERISCOLAIRE, MERCREDIS, VACANCES) - 2024/2025 (applicables au 2/09/24)										
% d'augmentation PERI	2,00%	4,00%	3,00%	4,00%	3,00%	0,50%	1,00%	4,00%	2,00%	1,25%
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	1300 et +	Autres régimes	Hors commune < 700	Hors commune > 700
Tarifs à l'heure 2023-2024	0,90	0,96	1,24	1,50	2,44	2,86	2,89	3,30	3,41	3,83
Proposition de tarifs à l'heure 2024-2025	0,92	1,00	1,28	1,56	2,52	2,88	2,92	3,44	3,48	3,88
TARIFS MAX. CONVENTION CAF 2024	1,04	1,04	1,36	1,66						
	ok	ok	ok	ok						

TARIFICATION JEUNESSE	
Adhésion annuelle 2025	18
Activités de proximité 2025	
QF	Proposition de Tarif 2025*
0 à 300	2,50 €
301 à 500	3,00 €
501 à 700	3,50 €
701 à 900	4,00 €
901 à 1100	4,50 €
1101 et 1300	5,00 €
1300 et +	5,50 €
Autres régimes	6,00 €
	*Base 5€00
Sorties et activités spécifiques 2025	
QF	% du coût d'activité*
0 à 300	50,00%
301 à 500	60,00%
501 à 700	70,00%
701 à 900	80,00%
901 à 1100	90,00%
1101 et +	100,00%
Autres régimes	110,00%
*Coût d'activité hors transport et animateur	

Le conseil, à l'unanimité, adopte ces tarifs pour la rentrée de septembre 2024.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le renouvellement des interventions musique et danse à l'école communale à la rentrée de septembre 2024.

Cependant, comme chaque année, il propose l'accompagnement organisationnel (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique) aux communes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Maintient les interventions musique et danse à l'école Henri Dès pour l'année scolaire 2024-2025.
- Accepte l'accompagnement organisationnel pour les interventions musique et danse du Département
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vu l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le maire expose :

Dans le cadre des plans de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, un bureau d'études spécialisé, SICAA ETUDES, a été missionné afin de réaliser l'étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune.

Conformément à l'article L. 2224-10 du CGCT, la commune doit délimiter, après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où la commune est tenue d'assurer la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées. Ce choix d'assainissement collectif n'engage pas la commune sur un délai de réalisation des travaux et ne dispense pas un pétitionnaire de la mise en place d'un assainissement autonome en l'absence de ce réseau.
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation des eaux collectées sont assurés par le propriétaire.
- Les zones relevant du réseau des eaux pluviales de la commune

L'établissement des ces zonages se base sur une étude préalable permettant le choix et la mise en forme cartographique des zonages définitifs.

Préalablement à l'approbation du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales après enquête publique, il convient :

- d'adopter le projet de zonage d'assainissement collectif – non collectif
- d'adopter le projet de zonage des eaux pluviales
- de soumettre le projet de zonage de la commune à enquête publique selon les formes prescrites par les articles L.123-3 et suivants du Code de l'environnement

La commune de Froidfond a retenu : l'assainissement collectif dans les secteurs urbains et déjà desservis, l'assainissement collectif futur dans les secteurs à urbaniser, l'assainissement des eaux pluviales de tous les secteurs.

La servitude de l'assainissement collectif et pluviale est établie sur des cartes de zonage.

Les autres secteurs relèveront de l'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le projet de zonage d'assainissement collectif – assainissement non collectif – eaux pluviales ;
- **DE SOUMETTRE** le projet de zonage d'assainissement collectif – non collectif – eaux pluviales de la commune à enquête publique selon le Code de l'environnement ;
- **D'AUTORISER** le maire à organiser l'enquête publique et de régler les frais inhérents à ladite enquête ;
- **D'IMPUTER** les dépenses au budget correspondant.

Questions diverses :

- 1- Agents de restauration : un point sur le fonctionnement du restaurant scolaire a été effectué avec les agents. Il fut principalement question des solutions à envisager face au comportement de certains convives.
- 2- Restauration scolaire : Monsieur le Maire soumet l'idée d'un projet à plus ou moins long terme pour un changement de lieu de la restauration ; ceci dans le but de supprimer les trajets en car et de limiter les manutentions des agents techniques lors des réservations de la salle polyvalente qui ont principalement lieu les weekends.
- 3- Médecin : Signature de la convention Escorter le mardi 14 mai à Beauvoir-sur-Mer.
- 4- Habitat inclusif : L'étude du projet et des éventuelles aides possibles avancent, une visio pour l'avancement du projet est prévue avec Vendée Habitat lundi 13 mai. Le retour des sondages est positif, nous observons plus de 120 retours.
- 5- Un compromis de vente est signé pour la reprise du fonds de commerce de la pizzeria par un couple venant d'un département voisin.
- 6- Madame Birot, adjointe au maire, informe qu'un nouveau parcours Géocaching est disponible sur la commune.
- 7- Madame Bouillant, chargée du CMJ, informe l'assemblée des diverses actions des jeunes du CMJ comme la commémoration du 8 mai, l'installation sur le parvis d'un hôtel à insectes, la sortie du 22 mai prochain avec la commande de t-shirts personnalisés, etc.

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

A Froidfond, le 06/05/2024.

FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE DU 6 MAI 2024 :

Délibérations de la séance :

- 1- **TARIFS DU REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2024-2025**
- 2- **TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 2024-2025**
- 3- **RENOUVELLEMENT DES INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE 2024-2025**
- 4- **APPROBATION DU PROJET DE REVISION DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES**

Membres présents :

GUERIN PHILIPPE	BIROT CORINNE	MARTIN FREDDY
GRIMAUD CELINE	BOUCARD FREDERIC	BOTZ FABIENNE
GUILLOU GILLES	DURANTEAU NICOLE	COUTANT JEAN YVES
QUEVEAU NATACHA	GROHEUX PATRICK	BENUREAU FREDERIQUE
GUILLOLNEAU YOANN	BLAIN EMILIE	GUILLOTEAU DAVID
BLANCHARD NATHALIE	VRIGNAUD DAVID	BOUILLANT ESTELLE
ROUSSEAU SOPHIE		

Signatures :

Le Maire, Philippe GUERIN

Le secrétaire de séance, Freddy MARTIN